



POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 19/11/2024**

**stationnement**

**Secteur Centre / Le Port**

**RUE SAINT-PATERN**

**34 RUE SAINT-PATERN**

- le 21/11/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 34 sur 2 places.
- réservation de stationnement pour déménagement
  - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé
  - avec prestations municipales ■ Nombre de places réservées : 2

----  
**STATIONNEMENT**

***Secteur Centre / Le Port***

**RUE ALAIN-RENE LESAGE**

À compter du 25/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024, le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 2 et 4 sur 3 places.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

----  
**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Centre / Le Port**

**RUE ALAIN-RENE LESAGE**

évacuation de gravats:

- du 25/11/2024 au 26/11/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 2-4 sur 3 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 3

----  
**CIRCULATION - STATIONNEMENT**



